

BILAN DE COMPETENCES



JUSTINE MACE

Conseils en orientation | Bilan de compétences & bilan d'orientation scolaire
1, impasse des Ecoles 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ
06 70 34 41 98 - contact@justinemace.com

4 bonnes raisons

de se lancer dans un bilan de compétences

- 1 Mieux se connaître pour **faire les bons choix.**
- 2 Redonner du **sens** à son parcours professionnel.
- 3 Préparer une reconversion en toute **confiance.**
- 4 **Valoriser ses compétences** et booster sa carrière.

Le bilan de compétences en détails

Objectifs d'un bilan de compétences

- Préparer une reconversion professionnelle.
- Evoluer au sein de son entreprise, son secteur d'activité.
- Vérifier un projet professionnel.

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé pour réaliser un bilan de compétences.

Délai d'accès

Le bilan de compétences est réalisé en individuel, **en présentiel ou à distance par visioconférence**. Le délai d'accès est immédiat après avoir respecté les délais de rétractation en vigueur.

Durée et déroulement d'un bilan de compétences :

La durée maximale du bilan de compétences est de 24h

La démarche est progressive et basée sur une méthodologie en 3 phases, respectant le Code de Déontologie des bilans de compétences.

Phase 1 - Phase préliminaire

Phase 2 - Phase d'investigation

Phase 3 - Phase de conclusions

Compétences visées

A l'issue d'un bilan de compétences, les bénéficiaires sont capables d'identifier leurs compétences clés et transférables, leurs points forts et axes d'amélioration dans un cadre professionnel, leurs moteurs et sources de motivation au travail, de définir leurs besoins et conditions de travail idéales, d'analyser la faisabilité d'un ou plusieurs projets professionnels, de construire un plan d'action opérationnel pour la mise en œuvre du projet et de formaliser un projet professionnel structuré et argumenté.

Public visé

Que vous soyez salarié(e) du public ou du privé, indépendant(e), à la recherche d'un emploi, avec ou sans diplômes, le bilan de compétences est ouvert à tous. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une initiative personnelle mais il peut être réalisé à la demande de votre employeur dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et pour favoriser la mobilité interne.

Si vous êtes en situation de handicap, je me tiens à votre disposition en vue de vous informer sur les accès possibles liés à votre situation et vous proposer un aménagement lors de votre accompagnement.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

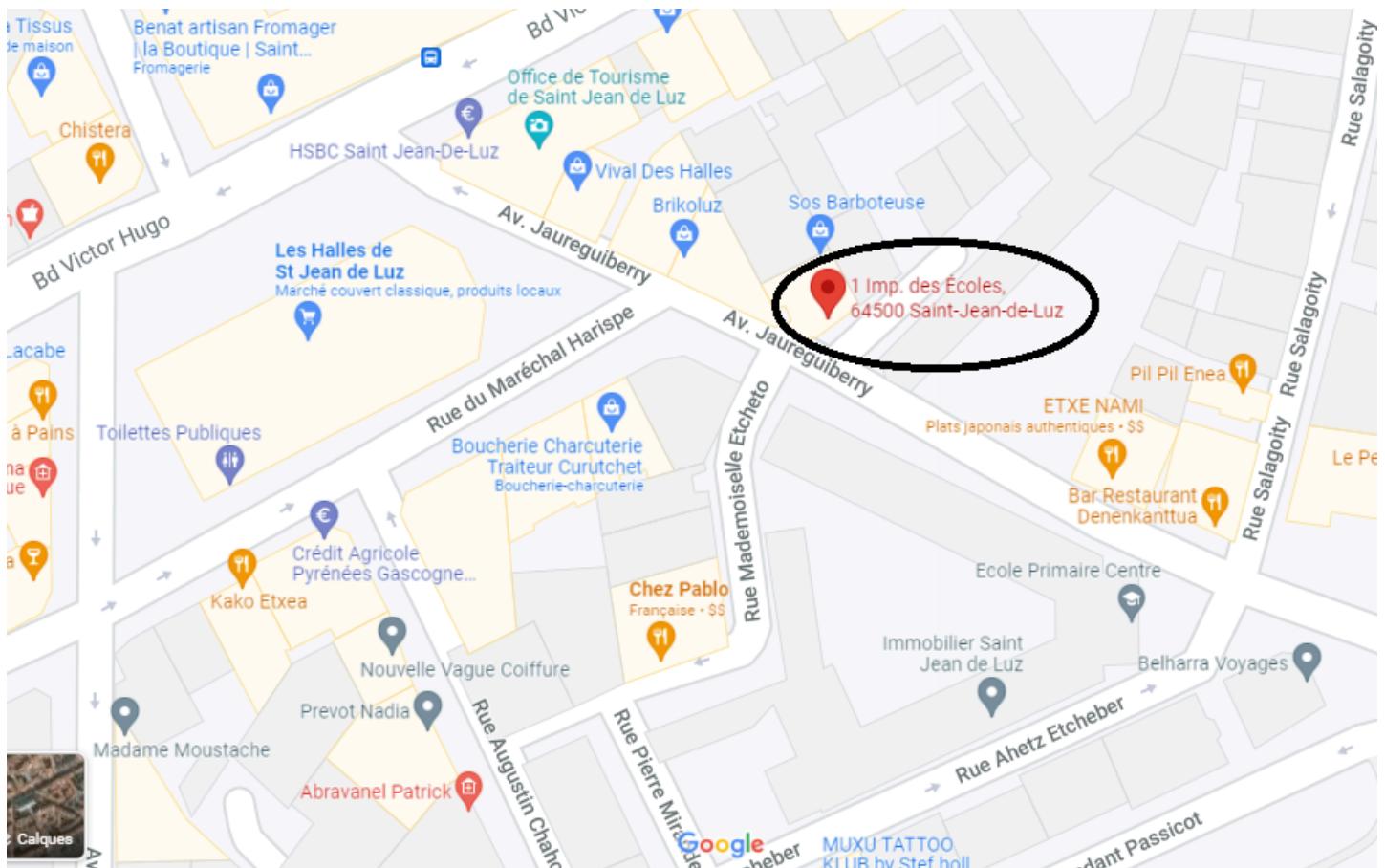
Soucieuse de rendre l'accompagnement le plus accessible possible, je vous propose d'étudier avec vous, en amont du bilan, les modalités d'adaptation éventuelles selon votre situation. En tant que référente handicap, je suis disponible pour échanger avec vous de manière confidentielle afin de déterminer ensemble les conditions les plus favorables à la réalisation de votre bilan de compétences.

N'hésitez pas à me contacter pour en discuter à l'adresse suivante : contact@justinemace.com

Lieu des rendez-vous en présentiel et accès :

Espace de travail partagé - LOCAL COWORKING

1, impasse des Ecoles 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ



Parking gratuit à proximité :

Parking de la gare, côté Lycée Maurice Ravel (à noter que le parking est très vite saturé)

Mon conseil : se garer avenue Pierre Larramendy au bord de la Nivelle derrière la gare et lycée Maurice Ravel.

Les parkings des résidences sont accessibles, il y a également un parking au niveau de l'aire de jeux à 8 min à pied du local.



Méthode utilisée

- Le bilan est une alternance d'entretien individuels et de travail asynchrone encadré selon une méthodologie fournie.
- Vous bénéficiez d'un accompagnement continu (par mail, par téléphone), entre 2 rendez-vous.
- Vous réalisez des enquêtes métiers terrains.

Outils utilisés

- Chaque entretien est réalisé en démarche « miroir », je vous aide à faire émerger vos potentiels, motivations, valeurs, envies, en travaillant dans la neutralité la plus totale. Tous les entretiens sont individuels et confidentiels.

J'utilise les tests de personnalité de Central Test (Analyse de la personnalité, Inventaire des intérêts professionnels, restitution de domaines d'activités et des métiers en adéquation avec la personnalité).

- Un évaluation 360°. Un simple questionnaire en ligne qui recueille les perceptions de votre entourage sur vos traits de personnalité dominants et vos talents.
- Des apports d'informations (ressources, emploi, métiers, création d'entreprise, VAE, projet de transition pro...) vous seront fournis pour la réalisation de vos enquêtes métiers et l'établissement de votre plan d'action.
- Une synthèse vous est remise à l'issue du bilan, celle-ci est strictement confidentielle.
- Un certificat de réalisation vous est remis à l'issue du bilan.

Méthode d'évaluation

A l'issue du bilan, un questionnaire d'évaluation "à chaud" de votre bilan vous est remis.

Une synthèse vous est remise en fin de parcours.

Je reprends également contact avec vous dans les 6 mois qui suivent votre bilan dans l'objectif de connaître l'avancée de votre projet, repérer les éventuels écarts entre le plan d'action fixé en fin de bilan et ce qui est effectivement mis en place. De nouveaux objectifs et un plan d'action seront mis en place si nécessaire à l'occasion de ce rendez-vous de suivi.

Financement de votre bilan

Il peut être financé en tout ou partie par votre Compte Personnel de Formation (CPF), France Travail ou par votre employeur.

Si vous êtes salarié(e) :

- Si le bilan relève de votre initiative personnelle, dans ce cas, vous devez mobiliser votre CPF. Le bilan sera réalisé en dehors des heures effectives de travail.

Attention, en fonction de votre situation, une participation financière obligatoire de 103,20 euros devra être réglée sur la plateforme de Mon Compte Formation.

A noter que votre CPF peut être abondé sur demande par des financeurs tiers (OPCO, régions...).

- Si c'est votre employeur qui en fait la demande, le financement rentre dans le cadre du plan de formation de votre entreprise. Votre employeur doit bien évidemment obtenir votre accord pour réaliser le bilan de compétences.

Si vous êtes en recherche d'emploi :

- Vous pouvez effectuer une demande auprès de France Travail.
- Vous pouvez aussi mobiliser votre compte CPF. Si vous ne disposez pas du montant suffisant sur votre CPF, il vous est possible de demander un abondement par France Travail.

Si vous êtes indépendant(e) :

Des organismes comme l'AGEFICE (Association de Gestion et du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprise) peuvent vous aider dans le financement d'un bilan..

Financement personnel possible : des modalités peuvent être proposées.

Prix du bilan : 1900 Euros

Programme détaillé du bilan

Le bilan de compétences entre dans le cadre du code de déontologie; Articles R. 6322-32 à 60 du code du Travail
Les entretiens se déroulent exclusivement en individuel et respecte le code de déontologie des bilans de compétences.

Les 3 phases du bilan de compétences

Phase 1 - Phase préliminaire - 1 RDV

- Analyse de votre demande et de vos besoins.
- Présentation des modalités de déroulement du bilan.
- Définition de l'objectif du bilan.
- Proposition d'un programme de bilan personnalisé.

Phase 2 - Phase d'investigation - 2 RDV

- Analyse approfondie de votre parcours, de vos choix d'orientation, de vos apprentissages.
- Analyse approfondie de vos traits de personnalité dominant (points forts, axes de progression) incluant la passation et la restitution des tests.
- Travail d'identification et de formalisation des compétences transférables vers un futur projet professionnel.

Outils : méthodologie complète pour l'aider à créer son portefeuille de compétences.

- Travail sur les valeurs dont l'objectif est d'aider le/la bénéficiaire à définir ses priorités dans le cadre d'un futur projet professionnel.
- Travail d'identification des intérêts professionnels, métiers et secteurs d'activités adéquats au profil du / de la bénéficiaire.

Outils : Test RIASEC.

- Travail d'investigation et de confrontation à l'environnement professionnel visé.

Outils : Apports d'informations (ressources, emploi, métiers, création d'entreprise, VAE....) et méthodologie complète remise pour les investigations métiers.

Phase 3 - Phase de conclusions - 2 RDV

Cette dernière phase comprend 2 RDV. Un RDV dont l'objectif est l'élaboration d'un plan d'actions concret en vue de valider le projet professionnel et un dernier RDV dont l'objectif est de faire le point sur le déroulement du bilan de compétences, l'avancée du plan d'action.

Outils :

Co-construction d'un plan d'action.

Réalisation de la synthèse par la consultante.



QUI SUIS-JE ?



Je suis Justine, je vis sur la côte basque à Urrugne (précisément) depuis plus de 10 ans et je suis originaire de la région nantaise.

Mon métier : J'accompagne au quotidien des personnes (salariés, demandeurs d'emploi, indépendants) souhaitant évoluer ou se reconvertis par la réalisation de bilans de compétences et les plus jeunes par la réalisation de bilans d'orientation scolaire.

Moi-même issue d'une reconversion professionnelle, j'ai d'abord travaillé dans le secteur du tourisme pendant près de 10 ans avant de basculer définitivement vers les ressources humaines en 2018. Je souhaitais tout simplement remettre l'humain au cœur de ma fonction et contribuer à l'épanouissement professionnel de chacun.

J'ai validé un Master Responsable Ressources Humaines en 2018 pour travailler en tant que chargée RH et en cabinet de recrutement avant de devenir indépendante en 2020. Certifiée à la pratique du bilan de compétences en 2021, j'ai souhaité faire évoluer ma pratique aux côtés des plus jeunes pour les aider à s'orienter au mieux, je me suis donc formée à la pratique du bilan d'orientation scolaire fin 2022.

Mes prestations :

- Aide au recrutement pour les entreprises.
- Réalisation de bilans de compétences pour toutes personnes souhaitant se réorienter ou évoluer professionnellement.
- Conseils en orientation scolaire et accompagnement Parcousup.

Mon site : www.justinemace.com



Engagements déontologiques et respect du cadre légal

Rappel du cadre légal du bilan de compétences (En accord avec l'article L6313-4 du Code du Travail)

Les bilans de compétences mentionnés au 2^e de l'article L. 6313-1 ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement. Les informations demandées au bénéficiaire du bilan doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. Il est destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Ce document de synthèse peut être communiqué, à sa demande, à l'opérateur du conseil en évolution professionnelle mentionné à l'article L. 6111-6. Les résultats détaillés et le document de synthèse ne peuvent être communiqués à toute autre personne ou institution qu'avec l'accord du bénéficiaire. Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre. La durée du bilan de compétences ne peut excéder vingt-quatre heures par bilan.

Engagements déontologiques et qualité :

Chaque bilan s'inscrit dans le respect du code de déontologie du bilan de compétences régit par l'application de la loi R. 6322-32 à 60 du Code du Travail.

Afin de répondre au mieux aux besoins de chaque bénéficiaire, je m'engage dans une démarche qualité et d'amélioration continue.

Mes engagements :

Traitement des demandes

Je m'engage à mettre tout en œuvre dans le traitement rapide des demandes de personnes désireuses de s'informer sur le bilan de compétences.

Informations des bénéficiaires

Je m'engage à fournir une offre claire et compréhensible pour chaque bénéficiaire précisant la méthodologie, le coût, les objectifs et les modalités. Je m'engage à favoriser le lien avec d'autres professionnels dans l'hypothèse où mes compétences professionnelles ne seraient plus en adéquation avec la demande du bénéficiaire.

Respect de la personne

Je m'engage à adopter une démarche de bilan de compétences respectant l'application des principes généraux de l'éthique professionnelle par le respect de la personne humaine, d'indépendance de jugement et d'action, d'honnêteté, de neutralité, de respect de la confidentialité professionnelle (articles 226-13 et 226-14 du code pénal).

Ecoute & Bienveillance

Je m'engage à accompagner chaque bénéficiaire par un questionnement approprié et une écoute bienveillante dans l'objectif de faire émerger un projet réaliste et épanouissant.

Respect de la confidentialité

Chaque bilan est réalisé en toute confidentialité. Les rendez-vous sont individuels dans un lieu garantissant la confidentialité des informations recueillies.

Adéquation des outils et des méthodes

Je m'engage à utiliser des outils fiables et adaptés aux objectifs du bilan. Chaque bilan est personnalisé. Le recours aux tests dépend de l'accord du bénéficiaire et de la pertinence de la situation à évaluer.

La démarche du bilan proposée comprend les 3 phases prévues par les textes législatifs et réglementaires (art. R-6313-4 du décret 2018-1330 du 28 décembre 2018). La nature et la teneur des investigations menées doit avoir un lien direct avec l'objet du Bilan de compétences du bénéficiaire.

Mise à disposition de ressources documentaires

Je mets à disposition de chaque bénéficiaire un espace ressources lui permettant d'effectuer ses recherches et de rendre compte de son travail personnel (enquêtes métiers, travail sur les compétences...) en vue d'élaborer un projet professionnel réaliste et cohérent.

Démarche progressive

Je m'assure de la bonne compréhension de chaque étape du bilan afin de favoriser la mise en action ainsi qu'une interaction positive. Un bilan à mi-parcours est réalisé et formalisé afin de s'assurer de l'avancée du bénéficiaire dans son bilan et de ses éventuelles difficultés rencontrées.

Remise d'une synthèse

Chaque fin de bilan donne lieu à la remise d'une synthèse écrite conforme aux indications réglementaires.

Satisfaction

Un questionnaire de satisfaction est systématiquement remis au bénéficiaire en fin de bilan pour évaluer la qualité de la prestation.

Suivi post bilan

Un rendez-vous de suivi à 6 mois après la fin du bilan de compétences est systématiquement proposé pour faire le point ensemble sur les actions menées et l'atteinte des objectifs fixés. Ce rendez-vous est essentiel, il peut être l'occasion de (re)motiver le bénéficiaire si nécessaire.

Professionnalisme

Je m'astreints à une obligation de moyens et mets en œuvre l'ensemble des moyens convenus contractuellement pour optimiser la réussite de la mission confiée correspondant aux attentes du bénéficiaire du Bilan, définies en début de processus. Je m'engage à faire évoluer ma pratique grâce à des actions de formation.

Engagements handicap

En tant que **référente handicap**, je me tiens à l'écoute de votre projet professionnel si vous êtes en situation de handicap pour faciliter l'accès à l'action de développement des compétences.

L'entretien préliminaire (obligatoire) au bilan de compétences me permettra de cerner votre situation et les aménagements nécessaires à mettre en place dans le respect des limites organisationnelles du bilan (horaires aménagés, rythme du bilan...)

Mon rôle :

- Informer, orienter, accompagner les salariés/demandeurs d'emploi en situation de handicap (évolution ou reconversion professionnelle, entrée en formation, retour après un long arrêt, évolution de l'organisation évolution professionnelle, accompagnement RQTH...)
- Vous accompagner dans la recherche d'un projet professionnel épanouissant, réaliste tout en garantissant une adéquation santé/poste.
- Faciliter le lien entre les différents acteurs que pourront rencontrer les personnes en situation de handicap.
- Sensibiliser les entreprises sur l'emploi des personnes en situation de handicap.

Les acteurs du handicap près de chez vous :

- CAP EMPLOI

Cap emploi sont des organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public. Ils sont chargés de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Ils accueillent et accompagnent plus de 100 000 personnes en situation de handicap chaque année.

Votre contact à Bayonne : 05 58 56 18 58

- MDPH

La MDPH offre aux personnes handicapées et à leur entourage un espace d'accueil et d'écoute, un accès unique aux droits et prestations qui leur sont réservés et un appui pour la formation, l'emploi ou l'orientation vers les établissements et services médico-sociaux.

Ses principales missions :

- Elle informe et accompagne les personnes en situation de handicap et leur famille dès l'annonce du handicap et tout au long de son évolution.
- Elle met en place et organise l'équipe pluridisciplinaire (médecin, assistants sociaux, ergothérapeute, infirmière, psychologue....) qui évalue les besoins de la personne sur la base du projet de vie et propose un plan personnalisé de compensation du handicap.
- Elle reçoit toutes les demandes de droits ou prestations qui relèvent de la compétence de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
- Elle assure l'organisation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
- Elle gère le fonds départemental de compensation du handicap.
- Elle organise une mission de conciliation par des personnes qualifiées en cas de désaccord avec les décisions de la CDAPH.
- Elle assure le suivi de la mise en œuvre des décisions de la CDAPH.
- Elle organise des actions de coordination avec les dispositifs sanitaires et médico-sociaux (hôpitaux, services éducatifs, établissements...) et désigne en son sein un référent pour l'insertion professionnelle.

Contacts : 05 59 27 50 50 - mdph.pau@mdph64.com

- AGEFIPH NOUVELLE AQUITAINE

L'Agefiph est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes

Contact : 0 800 11 10 09

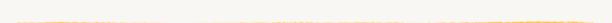
- FIPHFP NOUVELLE AQUITAINE

Le FIPHFP agit, au côté des employeurs publics et de leurs partenaires, en Nouvelle-Aquitaine.

Contact Handi-Pacte Nouvelle Aquitaine : Emeline SIMONDET handipacte-nouvelle aquitaine@adeoconseil.com

Consultez l'annuaire pour trouver d'autres contacts utiles : référent handicap, employeurs, partenaires...

Les actions du FIPHFP en Nouvelle-Aquitaine



Evaluation du bilan par les bénéficiaires

Note globale donnée par les bénéficiaires : **5/5**
(Indicateurs 2025)

100 % des bénéficiaires sont allés au bout de leur bilan.

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Insatisfaisant
QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT - clarté des informations et préconisations données, - réponses à vos questions, - rythme et durée, - disponibilité et écoute de la conseillère.	100%			
CONTENU DU BILAN - Méthodologie et démarche progressive, - qualité et pertinence des ressources mises à disposition.	100%			
Local d'accueil	80%	20%		

Et après le bilan, que se passe t-il ?

Un suivi est réalisé 6 mois après la date de fin du bilan.

63 % des bénéficiaires se sont engagés dans une reconversion totale.

23 % ont pu évoluer au sein leur entreprise après le bilan.

14% se sont confortés sur leur poste.

(actualisation réalisée en décembre 2025)

Quelques retours d'expériences...

Lisa M.



Saint-Jean-de-Luz

J'ai adoré suivre ce bilan de compétences avec Justine, je me suis dirigée vers elle car on me l'avait conseillé et je ne suis pas déçue! Justine m'a aidé à réaliser mon objectif tout ça dans la bienveillance. Son suivi est complet, vous pouvez compter sur elle.

Encore merci

Pauline M.



Sant-Jean-de-Luz

J'ai eu l'occasion de faire un bilan de compétences avec Justine. C'est une professionnelle très à l'écoute et de bons conseils. Je recommande vivement ses services! Merci Justine

Paul D.



Urrugne

Une personne à l'écoute, de bon conseil, qui n'impose pas sa vision, qui apporte structure et sérieux à une réflexion importante sur son avenir professionnel. Merci à Justine. Je recommande vivement.

Géraldine S.



Hendaye

J'ai eu le plaisir d'être accompagnée par Justine pour mon bilan de compétences

La qualité de son travail et son professionnalisme est excellent, j'ai terminé mon bilan avec une piste très concrète ☺️ aujourd'hui le 07 mai 2024 j'ai réussi mes oraux d'entrée dans ma future école pour 2 ans.

Je suis tellement heureuse et Justine y est pour quelque chose.

Alors n'ayez aucune hésitation à faire votre bilan de compétences avec elle, elle est superbe et a des qualités professionnelles indéniables.

Merci beaucoup Justine

Marion M.



Urrugne

Merci Justine pour ton accompagnement lors de mon bilan de compétence.

Tu sais trouver les mots justes pour consolider mes réflexions. J'ai apprécié ta bienveillance, ton écoute et ta disponibilité.

**À vos côtés pour franchir
chaque étape de votre
transition professionnelle
avec courage, bienveillance
et détermination.**
